n°38 Octobre 2026
le journal municipal de

L'ABERGEMENT-DE-VAREY



L'été est une saison traditionnellement associée à l'insouciance, au repos, au dépaysement... Mais celui qui s'achève a été éprouvant, et nous espérons tous qu'il restera exceptionnel, même si les prévisions ne sont guère optimistes à ce sujet. Malgré la situation relativement privilégiée de notre village, nous avons souffert de ces journées écrasantes, particulièrement tous ceux qui travaillent en extérieur. Nous avons dû apprendre à être attentifs à la ressource en eau, qui a particulièrement impacté les agriculteurs. Nous avons vu nos jardins et nos forêts se dessécher, et les risques d'incendie sont devenus une crainte pour beaucoup, une réalité douloureuse pour quelques-uns.

Face à ces épreuves, nous avons heureusement pu compter sur le respect des règles de prudence mises en place, la solidarité des habitants, ainsi que sur le professionnalisme des pompiers que nous remercions vivement pour leur engagement.

Ce numéro du journal reviendra sur ces événements et sur les leçons que nous devons en tirer, les bons réflexes à adopter.

Néanmoins, l'été a aussi été traversé de beaux moments partagés : un air de java au Margouillat, la vogue de juillet, l'éclipse du mois d'aout, la soirée galettes au Four des Granges...

Actuellement, les associations du village vous invitent à partager leur engagement en faveur des personnes touchées par le cancer du sein à l'occasion d'Octobre rose, mais aussi plus généralement de tous ceux qui ont à lutter contre cette maladie. Rassemblons nous une fois encore autour de ce bel élan de solidarité !

Retrouvez votre Mairie

lundi, mercredi, jeudi de 16h à 19h
rendez-vous possible en dehors de ses horaires avec les élus

04.74.36.89.79
mairie@abergement-de-varey.fr

Numéro d'urgence
07.69.48.69.27

Horaires d'ouverture de l'épicerie

mardi - mercredi - vendredi
de 16h à 19h

samedi
de 9h à 13 h

toutes les actualités sur l'application Illiwap et www.abergement-de-varey.fr

Crédit photo : les habitants et associations du village - CANVA

COUP DE PROJECTEUR

Octobre Rose



Chaque année le mois d'octobre se colore de rose et les petits rubans roses fleurissent au revers des vestes. Cette année les associations de notre village ont décidé de s'associer à cet événement... plusieurs habitants sont touchés par le cancer, dans leur corps ou pour un proche . A travers divers évènements , culturels, festifs ou sportifs, c'est un message de soutien aux malades et à la recherche contre cette maladie que les Abergementais et leurs amis ont voulu envoyer.

La prévention, le dépistage ont toute leur place lors de chaque événement grâce à l'association Les Caméléons Roses avec leur « buste » d'initiation à l'autopalpation.

Chacun participe à sa façon : achat et vente à la friperie, participation aux spectacles, marche solidaire, achat de billets de tombola....

Nos artistes et artisans ont donné des lots de valeur pour la tombola....

Une fois de plus, l'Abergement fait la démonstration de sa solidarité et de sa capacité de mobilisation.

UN DERNIER GRAND MOMENT DE MOBILISATION : L'APEROSE DU VENDREDI 30 OCTOBRE

Pour clore la mobilisation du village, le Comité des Fêtes vous invite, lors du « dernier vendredi du mois », à un apérose participatif animé !

19h-20h15 :

- *Les Caméléons Roses proposeront une séance de sensibilisation, prévention et information sur le dépistage du cancer du sein.*
- *Apéritif partagé.*
- *La photo souvenir (venir avec un élément rose si possible...)*

20h15 -21h : Tirage de la tombola

21h - 23h :

- *Concerts de nos artistes locaux (Annabelle - Perrine - Philippe)*

Et entre chaque partie musicale : lectures !

Et pour clore ce moment de partage, un symbole d'espoir ...Une chanson !

RETOUR SUR...

Le 11ème anniversaire du Margouillat



Le samedi 5 septembre a pu être fêté le 11ème anniversaire de notre association Le Margouillat. Comme pour les précédentes éditions cette soirée a eu lieu grâce à de nombreux bénévoles du village.
Pour commencer nous avons eu un spectacle riche en émotions avec le duo MaDame ; la charmante
artiste était aussi drôle que douée dans son acrobatie aérienne. Puis le trio du Mac Soufflet orchestra avec leur musique chaleureuse et leurs refrains à reprendre en chœur a chaufé notre public qui ensuite a pu se déchainer avec le groupe de cumbia Los Burritos Santos sur des airs d'Amérique latine.

Le 2 octobre, l'association a reçu quatre musiciens se présentant comme 'Les crieurs de poésie'.
De nombreux villageois nous ont fait le plaisir de venir et ainsi nous soutenir par leur adhésion.
Les premiers ont pu se restaurer avec des planches faites d'articles de l'épicerie Tokéta.

Le Margouillat vous remercie !

TOKETA

A TOKETA depuis fin mai, grande mobilisation de temps et de compétences pour installer le fournil à côté de l'épicerie! Du soudage du four, au placo en passant par le carrelage et autres joyeusetés comme la fumisterie, la plomberie et l'électricité....le fournil prend forme et sera bientôt prêt grâce à tous ces soutiens et cette énergie.
En attendant l'inauguration et la proposition de nouvelles gourmandises (brioche, pizza...), TOKETA est présent tout au long d'Octobre Rose au côté des associations du village avec une friperie à prix libre. En novembre nous fêterons le beaujolais nouveau et vous pourrez nous retrouver sur plusieurs marchés de Noel.
Pour ceux et celles qui ne connaissent pas encore l'épicerie, venez découvrir les bons produits de nos producteurs et productrices locaux...une belle manière de soutenir commerce et production artisanale locale.
Au plaisir.
L'équipe de TOKETA.



RETOUR SUR...

Les séances de Pilates par Leticia

UN FRANC SUCCES pour les sessions de pilates à l'abergement de varey !
LE COMITE PILATES CREE en 2025 AU SEIN DE COCCINELLES , CAPUCINES ET CIE, en collaboration avec la municipalité compte 27 inscrits à ce jour !
Des inscrits résidants en majorité sur la commune !

Ainsi 14 personnes, le mardi de 9 H à 10 h et 13 personnes, le jeudi de 18H15 à 19 H 15 ont la possibilité d'entretenir leur forme physique dans une salle fournie gracieusement par la municipalité grâce aux exercices de pilates conduits par leticia khartchenko, sportive professionnelle.

Leticia est partie pendant 15 jours pour faire le raid in France, étape francaise des courses d'aventures internationales.

Leticia, raconte nous ton raid en Corse ...
Au départ du raid, nous étions 100 équipes de 4 personnes . Il s'est déroulé sur 8 jours sur le mois d'octobre. Notre équipe était composée de : Thomas, le capitaine , Benoit l'orienteur, Nicod, le kayakiste et cordiste et moi la féminine et polyvalente (obligatoire dans chaque équipe).
Le circuit se déroulait sur plus de 500 km sur une durée de 6 à 8 jours avec plus de 15 000 m de dénivelé à travers les chemins de montagnes, les rivières, les plages et cela nuit et jour. La seule exigence était un MINIMUM DE 10 H de sommeil sur la durée du raid !
Cela nous a demandé une préparation physique de près de 8 mois avec des entraînements en milieu montagnard, avec kayack en rivière, et VTT en terrain accidenté chargé en permanence d'un sac à dos de 7 kg. C'est un raid basé sur l'endurance plutôt que sur la rapidité .
Sur les 100 équipes, 30 équipes ont terminé en full course, 30 équipes en short course et 40 équipes se sont retrouvées en hors course ou ont abandonné.
Nous avons failli abandonner à cause des douleurs aux pieds car nous devions assumer beaucoup de marche aquatique avec portage du vélo. Nous faisions du 2 à 3 km/ heure.
Personnellement j'ai dormi seulement 2 à 3 H par nuit.
Nous avions un médecin et pharmacie sur tous les points de contrôle (toutes les 24 heures environ). Notre objectif était d'aller le plus loin possible et passer l'arrivée tous les quatre. Les résultats définitifs sont encore en cours d'élaboration. Nous devrions être entre 35 et 40ème.

Ce fut une superbe expérience avec un niveau exigeant à hauteur de la beauté de l'ile. Avec de grands moments devant la splendeur de la nature à l'aube, aux couchers du soleil mais aussi sous la pluie... nous étions une équipe soudée, d'un niveau homogène, et avons pu apprécier une très bonne entente durant tout notre parcours .
En conclusion , je pense avoir acquis un bon niveau d'endurance et je n'ai qu'une hâte : courir à nouveau !...



RETOUR SUR...





Le tournoi de pétanque

Le 29 août, le Comité des Fêtes a organisé (grâce à l'aide efficace de Gilbert Goll) un tournoi amical de pétanque réservé aux abergementais et leurs amis, tout âge confondu. Ce fut une agréable après-midi ensoleillée, peuplée de rires et de bonne humeur. C'est avec plaisir que nous espérons vous retrouver l'an prochain pour un nouveau challenge.

Journée du patrimoine



Comme chaque année, le moulin Perrin a accueilli les curieux pour expliquer et montrer le moulin et son fonctionnement. Cet évènement, qui attire toujours de nombreux visiteurs, a accueilli cette année une animation originale avec le passage de Pascal Gallet, qui a joué quelques airs sur son piano itinérant.

Mais cette année, pendant tout le week-end des journées du patrimoine, un nouveau lieu a ouvert ses portes au public : l'église. Elle a été ouverte aux visiteurs de passage, de 10 à 18h. Un document décrivant l'historique du monument a été affiché sur la porte latérale et mis à la disposition des visiteurs dans l'église. Nous avons dû en réimprimer le dimanche, ce qui laisse penser qu'il y a eu du passage le samedi.

A la fin du week-end, certains ont pu entendre résonner quelques notes jouées par les musiciens du village afin de tester l'acoustique du monument. Peut-être bientôt un concert dans ces murs ?

Le repas des anciens

Sous la douceur des couleurs d'automne, le repas de nos aînés s'est déroulé dans la plus grande convivialité ce samedi 10 octobre. Comme chaque année, la traditionnelle exposition a offert à chacun le souvenir des vendanges, travaux des champs et fêtes de village. Un grand merci à toutes et à tous pour le prêt d'objets et plus particulièrement à Maryse pour le recueil des photos et la rédaction des panneaux de l'exposition. Au plaisir de vous retrouver l'année prochaine!





RETOUR SUR...

La fête du village... en images !









La 1ère réunion de quartier

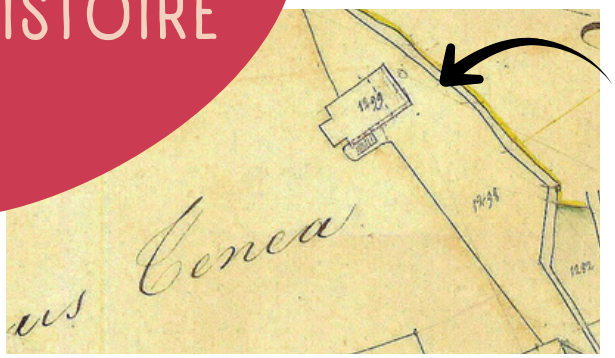
Le samedi 26 septembre à 10h30, la municipalité a invité les habitants de Dalivoy à une réunion de quartier. Plus d'une vingtaine de personnes sont venues pour faire connaître les sujets qui les touchent tels que :

- L'entretien des FONTAINES et RÉSERVOIRS, les problèmes d'écoulement et de stagnation d'eau et l'impact sur la présence de moustiques, etc.
- Les INCENDIES et la disponibilité de la ressource en eau pour les pompiers, l'utilisation de l'eau par les usagers, l'obligation d'entretien des parcelles boisées et rôle de l'élevage dans le défrichage
- Les CHUTES d'ARBRE et l'obligation d'ÉLAGAGE, la nécessité de trouver une solution pour l'entretien des arbres en bords de route qui risquent de couper cet axe.
- L'entretien des VOIRIES
- Les DÉCHETS VERTS et l'accès à la déchetterie
- Les LAMPADAIRES à réparer

Cette réunion était une première. D'autres réunions suivront dans les autres quartiers.

RECTIFICATIF À L'ARTICLE SUR L'AUTOCHROME DES FRÈRES LUMIÈRE:
Cet article comportait une erreur: l'ancêtre de la famille Barbollat n'habitait pas la maison rouge, mais la maison Billon Galland dont la barrière figure sur la photo. La maison rouge était l'épicerie Pétré puis Lyaudin. Toutes nos excuses.

Pré Lion





Un quartier très récent, le seul bâtiment figurant dans ce secteur sur le cadastre de 1828 est un bâtiment agricole en lieu et place de la maison de Julie et John Charbonnier appartenant alors à Gabriel Orsel de Latour habitant de Jujurieux.

La vigne recouvrait les terres entre la falaise de Ténéa et cette bâtisse. Le grangeon Dubois aujourd'hui en ruine était lui aussi au pied des vignes. Entre le grangeon et la carrière, traversé par le chemin de la Viorbe et celui donnant accès au bâtiment il n'y avait que des prés de part et autre de la départementale. Dans les pentes sous Dalivoy il y avait des pâtures et des bois. La parcelle communale où se trouvera la carrière était, en 1828, une pâture et, en dessous, au bord de la départementale, il y avait une terre agricole. La date de la première utilisation de la parcelle communale comme carrière n'est pas connue.

Par la suite sont construites la maison de Dimitri Laurent (anciennement Celle de M. et Mme Billon-Galland) et celle, aujourd'hui pratiquement disparue de « La Chapelière » (construite au-dessus de la départementale et en ruine en 1900). Tous les bâtiments anciens de la pisciculture sont de 1937.



La Chapelière

M. Billon-Galland en parlait dans sa conférence de 1991 en ces termes :
« Comme autre bâtiment, il y avait la Chapelière. Dans ma jeunesse, je me souviens très bien, avant d'arriver à la pisciculture à droite en descendant, il y avait un pré, maintenant c'est un bois, et il y avait les ruines d'un bâtiment au milieu de ce pré. Il parait qu'il y avait là une fabrique de chapeaux qui avait, parait-il, mauvaise réputation… »

La pisciculture

Lors de la séance du Conseil Municipal du 9 décembre 1936 sous la présidence de M. Emile Fournier Maire, « M. le Maire donne lecture de la délibération prise le neuf décembre, par la Commission administrative du bureau de bienfaisance de la commune de l'Abergement de Varey (ancien nom du CCAS) sur le projet de cession au profit du service des Eaux et Forêts du département de l'Ain de la source qui sort sur le terrain boisé appartenant au bureau de bienfaisance de la Commune n°2254 section C et qui se déverse dans la rivière l'Oiselon…. Le Conseil Municipal considérant qu'il ne faut pas par un refus entraver l'édification de l'établissement de pisciculture, que cette cession procurera au bureau de bienfaisance de nouvelles ressources pécuniaires, que l'avenir est réservé en ne cédant que la moitié de la



source, que la somme de trois milles francs correspond à la cession annoncée, estime qu'il y a lieu de l'autoriser. »
C'est par un arrêté préfectoral du 31 mars 1937 que débutera la construction des bâtiments et du réseau d'eau de la Pisciculture. L'arrêté autorise la prise d'eau pour l'établissement d'une pisciculture par le service des Eaux et Forêts.

Le 1er septembre 1937, l'Etat acquière les parcelles nécessaires à l'établissement de la Pisciculture.
Le plan ci-dessus indique la prise d'eau (vers la cascade) et la source située entre le petit pont et la passerelle du SERA ainsi que la position des bâtiments et des différents bassins. Plus tard une troisième prise d'eau sera construite dans l'Oiselon au niveau du concasseur. Le débit des eaux de la source et de l'Oiselon ayant baissé. C'est les baisses des débits d'alimentation et la baisse de la qualité des eaux qui conduiront à l'arrêt de la production de poissons et à la vente les bâtiments.
La pisciculture fonctionnera pendant une cinquantaine d'année avant d'être vendu aux enchères publiques le 29 mai 1997.

Carrière de Sous le Foulon ou Sous Dalivoy

La parcelle présente au pied de la carrière appartenait en 1828 à Anthelme Janton. Dans les années 1853, la maison de M. Bull (Dalivoy) et le moulin ont été construits ou reconstruits par la famille Janton , il est probable que les pierres de construction utilisées pour ces deux bâtiments proviennent pour partie de la carrière communale de sous Dalivoy.
La première convention trouvée dans les archives communales dates de 1870 « *Entre les soussignés Champillon Louis agissant en qualité de Maire de l'Abergement (Maire de 1859 à septembre 1870) et Callion Jean Louis tailleur de pierres du même lieu, il a été convenu ce qui suit, savoir :*
Que le Maire loue audit Caillon pour trois années consécutives qui commencent le 24 juin 1870 et finiront à pareille époque en 1873, une carrière de pierres située dans le communal de Dessous Dalivoy avec faculté pleine et entière audit Sr Callion d'y employer le nombre d'ouvriers qu'il lui plaira d'y occuper à condition toutefois de ne pas nuire à la circulation en encombrant de pierres ou de matériaux le chemin passant en bas ladite carrière. »
Il est indiqué par ailleurs que Jean Louis Callion a enlevé 51 mètres cubes de pierres à bâtir.
Le 7 décembre 1890 le conseil est saisi d'un autre projet de location de la parcelle du communal au lieu-dit « Sous Dalivoy » pour y établir une carrière de pierre par Mrs Chatton fabricants de chaux de St Jean le Vieux.
La dernière Convention pour extraction de pierres retrouvée dans les archives communales date de 1948. Elle est établie entre M. Champillon Auguste, Maire de la Commune de l'Abergement de Varey (Maire de 1944 à 1953), agissant pour et au nom de la commune en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 7 janvier 1948, d'une part et M. Pettini Joseph, entrepreneur de travaux publics à Jujurieux, d'autre part.

UNE PAGE DE NATURE

L'écrevisse à pattes blanches

UNE ESPÈCE PATRIMONIALE ET PROTÉGÉE DANS L'OISELON !

Parmi la diversité des espèces d'écrevisses, les eaux du département de l'Ain abritent l'écrevisse à pattes blanches, Austropotamobius pallipes, l'une des trois espèces d'écrevisses autochtones recensées sur le territoire français et la seule présente localement.

Ce décapode ne fait malheureusement pas exception à la règle : ses populations ont fortement régressé au cours des dernières années. Aujourd'hui, l'espèce ne subsiste que sur les têtes de bassin versant (zones de sources), où les pressions anthropiques sont plus faibles et la qualité des milieux mieux préservée (besoin d'une eau fraiche et de qualité).

L'écrevisse à pattes blanches est considérée à la fois comme une espèce bioindicatrice et une espèce patrimoniale en raison de sa valeur identitaire et historique. Malheureusement, le fait que les populations soient localisées en têtes de bassin versant entraîne une forte fragmentation, les isolant les unes des autres, ce qui accentue leur vulnérabilité (génétique, capacité de colonisation, ...).





ATTENTION À NE PAS LA CONFONDRE POUR MIEUX LA PRÉSERVER !

Parallèlement à ce déclin, plusieurs espèces d'écrevisses exotiques envahissantes originaires d'Amérique du Nord sont présentes dans notre département de l'Ain :

L'ÉCREVISSE DE LOUISIANE (PROCAMBARUS CLARKII)





L'ÉCREVISSE DE CALIFORNIE APPELÉE ÉCREVISSE « SIGNAL » (PACIFASTACUS LENIUSCULUS)

UNE PAGE DE NATURE

L'ÉCREVISSE AMÉRICAINE (FAXONIUS LIMOSUS)



Ces espèces poursuivent leur expansion et se révèlent particulièrement compétitives vis-à-vis des espèces autochtones. De plus, ces envahisseurs sont porteurs sains de la peste de l'écrevisse, un champignon hautement létal pour notre espèce à pattes blanches.
La réglementation interdit donc de les transporter vivantes et encore plus de les relâcher dans un cours d'eau ou plan d'eau.
Le piétinement peut également impacter la survie des pattes blanches. En accédant directement dans le lit des cours d'eau, les animaux d'élevage et autres activités nautiques peuvent impacter la qualité de l'eau durant l'été, accentuée par les chaleurs et autres sécheresses.

Des acteurs locaux organisés pour la suivre et la protéger

Face à ce constat alarmant, les acteurs départementaux se sont unis autour d'un objectif commun : garantir la préservation de l'écrevisse à pattes blanches. Le Conseil Départemental de l'Ain en collaboration avec la Fédération de pêche de l'Ain, accompagnés des syndicats de rivières, se mobilisent depuis 2017 autour de la stratégie départementale pour la préservation de l'écrevisse à pattes blanches dans l'Ain.
C'est pourquoi, cet été, un agent du SR3A accompagné de deux agents de l'OFB (Office Française de la Biodiversité) sont allés parcourir en soirée, la partie en amont (au-dessus) du village et des zones asséchées de l'Oiselon afin de rechercher la présence d'individus.
Le ruisseau d'un gabarit très réduit et difficile d'accès, rend les observations complexes d'autant plus qu'elles ne sortent que la nuit ! Seulement, une dizaine d'individus ont été comptabilisés. Les sujets sont de petites tailles et clairsemés sur un court linéaire lié à l'absence d'assec sur ce tronçon. La population est donc épargnée de la présence d'espèces exotiques et de toute autre source de pollution. Bien sûr que tous les individus n'ont pas pu être observés et que leur nombre semblerait plus élevé même si la densité reste faible.
Un passage a été effectué entre le hameau des lièvres et la Croix Sainte Marie. Malheureusement l'espèce n'est pas présente sur ce secteur, pourtant très favorable.
A l'avenir, d'autres observations seront effectuées afin de savoir si l'espèce survit …

A savoir :
Le Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents (SR3A), basé à Neuville sur Ain, est un acteur local compétent dans la gestion des cours d'eau de votre territoire. Il réalise et finance des travaux tels que la pose d'équipements agricoles (clôtures, passerelle, abreuvement…) afin de réduire le piétinement des animaux dans nos ruisseaux sensibles et accueillant de nombreuses espèces telles que l'écrevisse à pattes blanches.
Vous êtes propriétaire, exploitant, éleveur, en bord de cours d'eau ? N'hésitez pas vous rapprocher de cette collectivité gérée par nos élus locaux - 04 69 18 82 69 - contact@ain-aval.fr

Sources :
Stratégie départementale de préservation de l'écrevisse à pattes blanches 2025 (FDAAPPMA01) - Rédaction : BT

RETOUR SUR...

Moments de poésie

HAMEAU

À travers les carreaux embués,
Je dessine une pluie qui s'égoutte
En de douces larmes de rosée
Filantes au fil de la route.
Respiration insufflée
Sous le gris des nuages
Où se réveille la matinée
À l'envers d'un ombrage.

Tu es la ville,
Je suis le village.
De tes lumières, tu brilles.
De mon clocher, je sonne les âges.
Loin de ton agitation,
Je suis source paisible
Même si parfois nos émotions
Se mêlent au chant des possibles.

Le brouillard enveloppe la brume
Du jardin de la forêt
Qui respire puis qui fume
De l'abri en terre de paix.
Expiration infusée
Par le décor des plantes
Où s'éveille cette journée
En une brouillasse charmante.

Tu es la ville,
Je suis le village.
Tu es loin d'être tranquille,
Je suis couleur de paysage.
Ravi soit-il,
Belle comme elle,
L'ensemble d'une île,
Nous sommes réels.

Je suis l'âme,
Tu es la peau.
Centre et contour d'une flamme
Bien au-delà des mots.
Je suis le calme,
Tu es cette eau.
Une histoire qui se trame
Vers le nouveau.

T.

INFOS PRATIQUES

Recensement

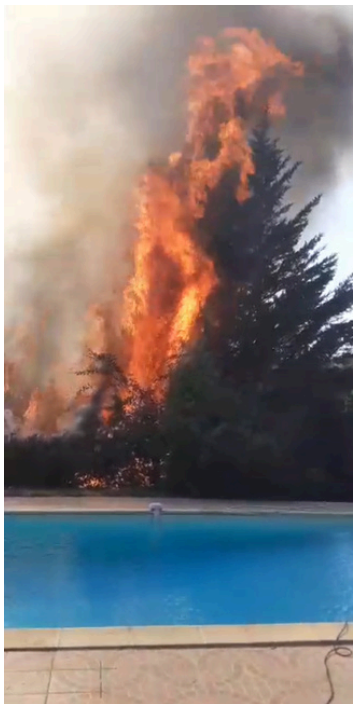


Du 21 janvier au 20 février 2027, notre commune sera sujette au recensement de la population.
Le recensement est un acte civique et obligatoire pour chaque habitation et habitant. Il permet entre autre de déterminer les montants que l'État octroie à notre commune chaque année.
Nous comptons sur votre collaboration pour remplir les formulaires qui vous seront transmis en temps voulu.

Plus d'informations et détails sur
https://www.le-recensement-et-moi.fr/

Petit retour sur le feu aux Granges le 30 juillet

Vers 16h25, un coup de vent provoquant 3 courtes coupures d'électricité sur la commune a provoqué un départ de feu en zone proche des habitations sous le hameau des granges.
Nous savons maintenant que le feu a été provoqué par l'envol d'un élément type petit ballon gonflable métallique qui a fait contact entre un fil et le poteau de la ligne électrique 20 000 volts qui monte avec la Cordière.



Le SDIS a engagé de gros moyens, 49 sapeurs-pompiers provenant de nombreuses casernes et 12 véhicules dont 2 groupes de 4 véhicules citernes spécialisés dans les feux de forêt, dont l'un prépositionné à Pont d'Ain.
Le 1er appel au SDIS est noté à 16 h40 et le 1er groupe a été engagé sur place à 17h06. Il est constaté « un feu nourri par un vent de 50km/h concernant de la végétation herbacée et arbustive ».

Le vent tournant estimé à 50km/heures par le SDIS est tombé brutalement vers 17h30. Le feu a été déclaré fixé au centre de commandement mis en place à Bourg en Bresse à 17h42. La dernière intervention a eu lieu vers 23 heures suite à 2 reprises de feu.
Les sapeurs-pompiers qui ont assuré la surveillance de nuit jusqu'à 2 heures ont pu se restaurer chez Séverine et tous ont remerciés pour cet accueil fort sympathique. Les sapeurs-pompiers de Jujurieux assurant le dernier tour de surveillance à partir de 2 heures du matin.

La liaison étroite avec le service d'astreinte du SERA (Syndicat d'eau) a permis de suivre le réseau d'eau et les réserves disponibles en mettant aussi les pompes de remplissage en marche forcée. En termes de volumes, celui disponible dans les camions est plus de 5 fois celui du réservoir d'eau.
Au final, c'est un peu moins d'un hectare qui a brulé et les habitations ont été protégées.



Quelques consignes suite à cette expérience :

- **Les informations et les consignes** sont données au fur et à mesure sur le groupe watsapp « Infos et sécurité de L'abergement de Varey ».
- **Avant l'arrivée des pompiers**, il faut éviter de s'exposer aux flammes et de prendre des risques inutiles.
- **Après l'arrivée des pompiers**, il est indispensable de se conformer à leurs consignes, transmises directement ou par l'intermédiaire des élus présents ou toute autre personne en contact direct avec le commandement. Ce sont les pompiers qui ont en charge la protection des habitations et qui gèrent la ressource en eau.

Bonnes pratiques de prévention

Notre commune n'est pas actuellement en zone de risque élevé d'incendie et de ce fait aucune obligation réglementaire n'existe pour le débroussaillage. Néanmoins il est souhaitable d'appliquer les règles de prévention qui sont prévues dans les zones concernées par la réglementation :
Il appartient au propriétaire de réaliser à sa charge le débroussaillement :

- Autour de sa construction dans un rayon de 50 mètres , sans tenir compte des limites de propriétés
- Aux abords des chemins d'accès privés, sur une largeur de 2 m de part et d'autre de la voie
- Sur la totalité de sa parcelle classée en zone constructible , même en l'absence de bâti

La commune doit mettre à jour son plan de lutte contre les incendies et doit prévoir des accès faciles dans toutes les zones. C'est dans ce contexte que le projet de piste forestière entre Saint Jean le vieux et Nivollet en passant par la Cordière trouve tout son sens. Nous en reparlerons dans les semaines à venir.

Travaux sur les bâtiments communaux

Les travaux de changement des chaudières des bâtiments communaux vont bientôt commencer.
La 1ère phase se tiendra à partir de la mi-novembre avec le remplacement de la chaudière au fuel de la salle des fêtes par une chaudière à pellets, par l'entreprise AINNOV. Le silo de stockage des pellets sera installé dans un angle du local situé sous la salle des fêtes, qui sert actuellement d'atelier pour l'employé communal et de lieu de stockage pour les associations. Afin de permettre cette installation, il faudra donc déplacer l'établi et les outils utilisés par Enki. Nous avons décidé avec lui d'aménager les pièces inutilisées du bâtiment du pèse-lait afin de lui créer un nouvel atelier. Des travaux d'isolation, de plomberie et d'électricité seront donc effectués au pèse-lait, pour lesquels nous demanderons une subvention à la Communauté de Communes.
La 2ème phase des travaux aura lieu en 2027: isolation du dessous de la salle des fêtes (qui nécessitera de vider entièrement l'espace et permettra d'envisager de nouveaux aménagements) et changement de la chaudière de la mairie.

Aide aux devoirs au village



Des habitants de la commune se proposent pour assurer une aide aux devoirs aux enfants du village de primaire et collège. Les séances auraient lieu à la bibliothèque municipale pour environ 1h. Pour voir si des parents pourraient être intéressés, nous lançons un sondage. Vous pouvez y répondre sur : https://station.illiwap.com/fr/public/@01002/sondages/

INFOS PRATIQUES

Benne pour les encombrants



Depuis plusieurs années, la municipalité met à la disposition des habitants une benne pour les encombrants au début de l'été. Nous avons remis en place le dispositif cette année, en faisant en sorte de vérifier qu'il était bien utilisé par les habitants du village.

Cependant nous avons pu constater que la plupart des objets qui y étaient déposés ne correspondaient pas à la notion d'"encombrants" et que nombre d'objets auraient pu être emmenés facilement en déchetterie sans faire supporter ce coût à la commune (la facture s'est élevée à plus de 800 euros).
Nous avons donc décidé de ne pas remettre en place système l'an prochain.

A la place, nous demandons aux habitants qui ont chez eux des encombrants à enlever (**objets lourds qu'ils ne peuvent pas évacuer eux-mêmes**) de le signaler à la mairie (par téléphone ou par mail) qui fera régulièrement une collecte avec le camion communal. Donc plus besoin d'attendre le début de l'été pour éliminer votre lave-linge en fin de vie, ou votre sommier éventré !

Nous avons également fait une demande à la Communauté de Communes pour obtenir une convention nous permettant d'utiliser la déchetterie de Jujurieux au lieu de celle d'Ambérieu. Nous espérons avoir une réponse dans les semaines qui viennent.

Piscine

Le centre nautique d'Ambérieu fête ses 20 ans le 6 novembre, c'est l'occasion de communiquer quelques informations sur cet établissement et de vous expliquer pourquoi les enfants de L'Abergement bénéficient de séances gratuites d'apprentissage de la nage.
Le centre nautique, qui porte le nom de Laure Manaudou depuis sa réhabilitation en 2006, est actuellement géré par un syndicat mixte composé de 20 communes appartenant à 2 communautés de communes (Plaine de l'Ain et Dombes). Son président est M. Jean-Pierre Humbert, ex-maire et désormais adjoint à Villette-sur-Ain. La commune de L'Abergement-de-Varey fait partie de ce syndicat et Max Orset a longtemps fait partie du bureau.
Toutes les communes membres du syndicat ont droit à des séances de piscine pour les enfants scolarisés sur leur territoire. Comme les enfants de L'Abergement-de-Varey sont scolarisés sur une commune qui n'est pas membre du syndicat, ces séances sont proposées sur des temps extra-scolaires. Le but étant que tous les enfants en fin de primaire soient titulaires de l'attestation "savoir-nager". Pour compléter cette offre, la communauté de communes de la Plaine de l'Ain rembourse le transport .

Pour 2027, ces séances gratuites auront lieu le mercredi de 9h45 à 10h25 sur 8 séances à partir du 07 avril. Les parents qui ont des enfants scolarisés de la grande section au CM2 peuvent les inscrire. Pour cela, merci de répondre au sondage sur illiwap via l'application ou en tapant sur lien. Vous pouvez aussi contacter la Mairie qui prendra les informations nécessaires.

INFOS PRATIQUES

Vos démarches en urbanisme

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet de vérifier la conformité des travaux aux règles d'urbanisme et aux tiers de vérifier que leurs droits sont respectés. Le type de demande dépend du type de travaux. Voici quelques précisions sur les diverses autorisations :

Pour vos petits travaux ou modifications sur une construction

Avant de commencer, vous devez obtenir une autorisation en déposant une déclaration préalable de travaux. Elle est obligatoire pour réaliser les travaux qui ne sont pas soumis à permis de construire. Ex : création de surface, d'un aménagement intérieur et/ou extérieur ou encore d'un changement de situation de votre bien.

Pour la construction d'un bâtiment de plus de 20 m²

Des travaux importants sur une construction existante... Suivant la situation de votre projet, vous devez obtenir une autorisation d'urbanisme auprès de la mairie en déposant un permis de construire. Les travaux et constructions de plus faible importance sont soumis à déclaration préalable de travaux.

Pour des travaux de terrassement

avant de commencer vos travaux, vous devez obtenir un permis d'aménager. Il est délivré par la mairie.

Modifier une autorisation d'urbanisme, c'est possible !

Vous avez obtenu une autorisation d'urbanisme, vous souhaitez y apporter de petits changements. Vous pouvez demander à modifier l'autorisation obtenue. Par contre, si vous modifiez la nature du projet initial, vous devez déposer une nouvelle demande d'autorisation.

Pour démolir tout ou partie d'un bâtiment

Avant sa démolition, vous devez vérifier s'il est situé dans un secteur où le permis de démolir est obligatoire. Si cette démolition est suivie de travaux, il faut faire les autorisations d'urbanisme nécessaires.

Si vous souhaitez réaliser des travaux extérieurs sur votre maison, certains de ces travaux peuvent nécessiter une autorisation d'urbanisme, d'autres ne demandent pas d'autorisation particulière. N'hésitez pas à vous renseigner sur le site de l'Etat ou en Mairie.

Si vous avez des interrogations concernant le raccordement aux réseaux notamment d'eaux pluviales et d'eaux usées,vous pouvez vous renseigner en Mairie.

Pour toutes ces démarches, vous pouvez contacter la Mairie ou faire directement vos démarches en ligne sur : https://puu.siea-sig.fr/001002/connexion
C'est simple, rapide, pratique pour vous et ça fait gagner du temps à tout le monde !

Quand vous avez des questions sur des démarches administratives, n'hésitez pas aussi à consulter le site de l'Etat : https://www.service-public.gouv.fr/ qui est très complet ou appeler, Christelle en Mairie.

AGENDA

N'OUBLIEZ PAS L'APÉROSE
LE 30 OCTOBRE !!!!!

En Novembre....

Le vendredi 6 novembre - **Conférence sur la faune emblématique de l'Abergement-de-Varey**
à 18h à la Salle de Conseil - animée par 2 habitants du village : Dimitri et Clément (LPO)

Le vendredi 6 novembre - Concert Loup et Serpico
Dès 19h Le Margouillat vous ouvrira ses portes, et nous aurons le plaisir de vous présenter **Loup et Serpico** (deux artistes en 1ère partie de Manu Chao au Kilowatt à Vitry mardi dernier), ils nous chanteront des Chansons foraines vers 21h.

Le samedi 7 novembre - Vente de boudins de l'association des 3 Monts

Le vendredi 27 novembre - L'apéro de fin de mois
Comme chaque mois, le comité des fêtes sera au rendez-vous pour organiser un nouvel apéro partagé afin que, malgré l'arrivée de l'hiver, nous puissions nous rencontrer et passer tous ensemble un joyeux moment de détente.



En Décembre....

Le vendredi 4 décembre - Marché de Noël de notre village !!!
et Samedi 5 décembre après-midi - Noël des enfants !

C'est le retour des festivités de noël pour notre village. Et comme la formule semble fonctionner, on garde le même format : vendredi soir, un marché concocté pour vous avec des produits très locaux, amateurs ou professionnels. Evidemment, les enfants du village sont mobilisés pour créer, exposer et vendre !!!
Et samedi, c'est une après-midi d'ateliers et de gourmandises que nous proposons aux enfants ! Avec bien évidemment la visite du père noël !!!!

En Janvier....

Le vendredi 8 janvier - galette et Concert de Line Azul
un univers musical mêlant chanson française à texte, pop acoustique, et rythmes latino américains

Le dimanche 24 janvier - **Après-midi jeux de société**
Pour bien débuter l'année 2027, aura lieu, dans la salle du Conseil de la Mairie, une après-midi jeux de société accompagnée de petits délices sucrés, organisée par le comité des fêtes.

Le vendredi 27 janvier - Le dernier vendredi du mois
Nous tirerons les rois à l'occasion de l'apéro participatif du « dernier vendredi du mois » autour de quelques gourmandises et boissons revigorantes. Nous vous attendons tous, petits et grands, pour fêter gaiement cette nouvelle année dans notre beau village !